

Règlement Général des compétitions individuelles

Date d'adoption	Validité	Délégation
	Saison 2018/2019	Opérations sportives

FFBaD : Fédération Française de Badminton
LIFB : Ligue d'Ile-de-France de Badminton
CPPP : Classement Permanent Par Point
CA : Conseil d'Administration
CSR : Commission Sportive Régionale
CRA : Commission Régionale d'Arbitrage
DAD : Dispositif Avenir Départemental

Le règlement des compétitions individuelles de la LIFB est un document unique validé par le Conseil d'Administration (CA) de la LIFB. Le règlement des compétitions individuelles de la LIFB est un document unique validé par le CA de la LIFB. Il comprend :

- Un règlement général qui s'applique à l'ensemble des compétitions individuelles de la Ligue,
- Un règlement particulier pour chaque compétition.

I. COMPETENCE DE LA COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

L'organisation de l'ensemble des compétitions prévues au présent règlement est placée sous la compétence de la Commission Sportive Régionale (CSR). La CSR travaille en étroite relation avec la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs doivent être licenciés en Ile-de-France (dans un club ou disposer d'une licence individuelle) et avoir une licence « Compétition ». La participation aux compétitions de la LIFB implique l'acceptation de son règlement. Tout joueur participant doit être en règle avec la FFBaD et la LIFB et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire. Les joueurs doivent être en possession de leur licence qu'ils pourront être amenés à présenter.

III. DESIGNATION DES JUGES ARBITRES

La Commission Régionale d'Arbitrage désigne les juges-arbitres sur les compétitions prévues au présent règlement.

IV. AFFICHAGES

Les règlements, tableaux, planifications horaires et résultats de la compétition doivent être affichés dans le gymnase.

V. TENUES VESTIMENTAIRES

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBaD, et en particulier en ce qui concerne la tenue

VI. COACHING

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé en ce qui concerne les compétitions des catégories cadettes et plus jeunes. Concernant ces catégories, le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) reste néanmoins autorisé.